

Pilotage politique : Brigitte SAINT BONNET

Pilotage technique : Olivier HANICOTTE - Thomas DUCOURANT

☒ INFORMATION

☐ DECISION

☒ APPLICATION

MATERIEL « PREMIERES TOUCHES »

Note d'information à l'attention des utilisateurs et fournisseurs

Textes de références :

- Règles techniques et de sécurité, octobre 2023 : https://www.ffescrime.fr/wp-content/uploads/2023/07/RS-Regles_Techniques_241022.pdf
- Bulletin officiel de l'Education Nationale n° 33 sur l'utilisation du matériel « Premières Touches », septembre 2009 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2009/33/mene0918181n.html>
- Guide de la promotion de l'escrime à l'école élémentaire et dans les activités périscolaires, juillet 2021 : https://www.ffescrime.fr/wp-content/uploads/2023/09/GUIDE_PRATIQUE_ESCRIME_ECOLES.pdf
- Guide la promotion de l'escrime au collège, au lycée et dans les activités périscolaires, juillet 2021 : https://www.ffescrime.fr/wp-content/uploads/2023/09/GUIDE_PRATIQUE_ESCRIME_COLLEGES_LYCEES.pdf

Préambule

Le matériel « Premières Touches » a été un matériel déterminant dans la démocratisation de l'escrime en France. Constitué d'une veste ludique, d'une arme en matière composite et/ou plastique aux coquilles interchangeables et d'un masque réglable également composé de matière composite et/ou plastique, ce kit a permis la découverte de l'escrime auprès des jeunes publics notamment en club, en centre de loisir et à l'école, encadrés par divers enseignants plus ou moins spécialistes (maîtres d'armes, ETAPS, professeurs d'EPS et des écoles...).

Suite à la cessation des activités de l'entreprise Nasycon, principale fabricante du masque qui composait ce kit, un vide s'est créé pour les acheteurs, ce qui a favorisé la présence croissante de masques d'escrime plastique en provenance de Chine notamment, sur le marché français.

Parallèlement des vidéos circulant sur internet et les réseaux sociaux montrent que ce matériel est régulièrement utilisé de manière inattendue ou tout au moins non conventionnelle.

Point de vigilance

S'agissant du 1^{er} point, les masques ne comportent pas, pour la plupart, la certification « CE » requise pour être vendus ou utilisés en France.

L'homologation « CE » garantit que les équipements de protection individuelle (EPI), tels que les masques d'escrime, même ceux en plastique, répondent aux normes de sécurité et de qualité nécessaires pour assurer une protection adéquate aux pratiquants. Il s'impose depuis le mois d'août 1994.

L'utilisation de masques non homologués « CE » présente donc un risque sérieux pour la sécurité des utilisateurs et peut compromettre leur intégrité physique lors des séances d'escrime.

S'agissant du second point et de manière générale, ces kits doivent en outre respecter l'usage pour lequel il a été pensé, c'est-à-dire l'initiation face à des adversaire équipés du même matériel.

Points à considérer

Premièrement, en tant qu'acteurs responsables de la promotion et de la sécurité de l'escrime, la Fédération Française d'Escrime tient à alerter et à sensibiliser les distributeurs de matériel, les clubs d'escrime ainsi que le grand public sur cette situation. Nous les incitons à être vigilants lors de l'achat, de la vente, de la location, de la mise à disposition ou de l'utilisation de masques d'escrime plastique et à vous assurer qu'ils sont conformes aux normes de sécurité européennes « CE ».

Par extension, cette vigilance doit s'appliquer évidemment à l'ensemble du matériel « Premières Touches », voire à l'ensemble du matériel d'escrime lorsqu'il a pour provenance un pays en dehors de l'Union Européenne.

Deuxièmement et conformément à ses règlements, la Fédération Française d'Escrime tient à rappeler que l'utilisation de ce matériel avec des armes, plus classiques (en métal), est interdite. Tout comme l'utilisation partielle du matériel, conduisant à voir s'opposer des tireurs en situation d'assaut sans les vestes et/ou masques de protection. Même en plastique, les armes restent à utiliser avec précaution.

En conséquence, l'emploi du matériel « Premières Touches » doit se conformer à utilisation des armes en plastiques avec, au minimum, les 2 éléments de protection suivants : le masque en plastique et la veste ludique. Ils ne doivent présenter aucune détérioration ou modification. Les assauts doivent se réaliser entre personnes équipées des mêmes matériels, dans un cadre exclusivement d'initiation, ou pratique scolaire, et sous la responsabilité de personnes formées à leur utilisation.

Les étiquettes et une notice contenant le sigle « CE », ainsi que les éléments d'information nécessaires (composition, fabrication, entretien, utilisation, avertissement...) sont nécessaires lors de la vente des produits. En revanche, le matériel « Premières Touches » relevant du cadre de la découverte et de l'initiation, il ne s'inscrit pas dans les règles techniques et de sécurité fédérales liées à une pratique club et à la compétition.

La Fédération Française d'Escrime rappelle enfin que malgré l'ensemble des recommandations notées dans cette circulaire, l'utilisation de cet équipement ne peut garantir en aucun cas la protection totale de l'utilisateur.

La mise en œuvre de cette note est à effet immédiat.